

CRITERES MONTEES DU DISTRICT DE FOOTBALL

DES COTES D'ARMOR

A - Classement dans le groupe :

Après application de l'article 12 (retrait de points pour pénalités)

Si deux équipes sont à égalité de point, application des critères suivants :

- 1 – priorité d'une A sur B, B sur C, etc
- 2 – goal average particulier
- 3 – goal average général
- 4 – Meilleure attaque
- 5 – Plus grand nombre de matches gagnés
- 6 – Plus petit nombre de défaites
- 7 – l'équipe qui a le moins d'exclus
- 8 – l'équipe qui a le moins d'avertissements

B - Classement des meilleurs 2^{ème}, 3^{ème}

Les critères de montées exceptionnelles :

1er critère

Accession automatique dans un groupe de l'équipe ayant terminé à égalité de points et qui aurait été écartée de la montée au profit de l'équipe montante suivant l'application du règlement LBF.

Au cas où le nombre de place serait inférieur à celui des prétendants, il sera appliqué les critères suivants :

2ème critère

2a) Priorité à une équipe « A » sur une équipe « B », « B » sur une équipe « C » et « C » sur une équipe « D », etc...

2b) Pour la D1 et la D2 :

Rapport :

Nombre de journée de suspension en championnat + coupes

Nombre de matches joué (hors forfait)

Priorité à l'équipe ayant le plus petit rapport

2c) Pour la D1 et la D2 : nombre de points obtenus en championnat au prorata du nombre de matches joués.

Priorité au plus fort nombre

2d) Pour la D3 : nombre de dirigeants licenciés.

Priorité à l'équipe ayant le plus de dirigeants

2^E) Pour la D3 : nombre de points obtenus en championnat au prorata du nombre de matches joués.